

Le 28 octobre 2026

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme M. Johnson

L'hon. M. Randall

Mme M. Johnson

L'hon. M. Randall

Mme M. Johnson

L'hon. M. Randall

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

FERMETURE D'USINES

M. Ames

L'hon. M. Herron

M. Ames

L'hon. M. Herron

M. Ames

L'hon. M. Herron

CLINIQUES DE SOINS COLLABORATIFS

M. Coon

L'hon. M. Dornan

M. Coon

L'hon. M. Dornan

M. Coon

L'hon. M. Dornan

FERMETURE D'USINES

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

M. Lee

L'hon. M. Herron

CHÔMAGE

M^me^ M. Wilson

L'hon. M^me^ Holt

[*Traduction*]

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Le gouvernement continue de parler de faire croître l'économie, d'attirer des investissements privés et de créer de nouvelles possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick. Toutefois, pour les collectivités rurales, comme celles de Carleton-Victoria, qui dépendent du secteur forestier, de la fabrication, de l'agriculture et des petites entreprises, la question n'est pas de savoir si le gouvernement veut des investissements. La question est la suivante : Quelles mesures le gouvernement prend-il véritablement pour en attirer? Nos collectivités ont un énorme potentiel en ce qui concerne l'agriculture, la foresterie, la fabrication et les petites entreprises et il leur faut les bonnes conditions pour que les entreprises fassent des investissements, s'élargissent et créent des emplois bien rémunérés. Je pose donc la question suivante au ministre : Quelles mesures prend votre gouvernement pour attirer de nouveaux investissements du secteur privé dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick? Quels résultats mesurables ces efforts ont-ils produits jusqu'à maintenant? Quelles cibles avez-vous établies pour veiller à ce que les collectivités à l'extérieur de nos principaux centres urbains bénéficient des investissements?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : Merci, Madame la présidente, et merci à la députée de la question. La première chose dont j'aimerais parler, c'est le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. Il s'agit d'une occasion pour les gens d'investir dans leur entourage. Bien sûr, nous bonifions les programmes grâce à ONB. Pendant les années du gouvernement Higgs-Allain, les gens d'ONB ne pouvaient pas réaliser leur travail.

En fait, une nouvelle installation de Cornu ouvrira ses portes à Edmundston, et c'est un excellent exemple de notre capacité à attirer des compagnies à qui ne se poserait autrement aucune possibilité. Je pense à l'installation de Americold, qui a ouvert ses portes à Saint John. L'annonce n'a été faite que quelques mois après notre arrivée au pouvoir. Les installations n'auraient jamais vu le jour sous le gouvernement Higgs-Allain, et celles-ci favorisent les infrastructures rurales.

L'opposition parle beaucoup de chiffres négatifs. Je tiens à parler de chiffres positifs. Les exportations dans la province ont connu une augmentation de presque 36 %. Le commerce de gros a connu une augmentation de 11,7 %. Les ventes des fabricants dans la province ont augmenté de 41,3 % sur un an, Madame la présidente.

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente, le budget de 2026-2027 du gouvernement accorde 21 millions de dollars au programme de compétitivité et de croissance pour appuyer de grandes compagnies exportatrices, ce qui s'ajoute à d'autres subventions, mesures incitatives et programmes d'aide aux entreprises. Toutefois, lorsque des fonds publics sont accordés à des compagnies privées, les contribuables méritent de savoir ce qu'ils recevront en retour. Combien d'emplois permanents seront créés, combien de nouveaux investissements du secteur privé seront générés et quelles mesures protégeront les contribuables lorsque des compagnies ne réussiront pas à concrétiser leurs engagements? Monsieur le ministre, rendrez-vous publiquement des comptes à l'égard du nombre d'emplois créés, des investissements obtenus du secteur privé et des avantages économiques mesurables fournis par les programmes? Pouvez-vous expliquer les conséquences auxquelles les compagnies s'exposent lorsqu'elles ne concrétisent pas les engagements pour lesquels sont fournis des fonds publics?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : Je remercie la députée d'en face de la question. Nous faisons preuve d'une grande transparence dans le travail que nous réalisons au sein d'Opportunités Nouveau-Brunswick. Je veux parler un peu de l'allure qu'avait mon travail lorsque je suis entré en fonctions après les six années que le gouvernement Higgs-Allain a passées au pouvoir. L'un des tout premiers dossiers qui se sont retrouvés sur mon bureau était en fait lié au défi que posait l'établissement de notre budget. ONB n'avait pas le droit de faire son travail. Nous avons créé des possibilités pour que des compagnies aient accès à du soutien, fournissent une véritable valeur aux collectivités rurales, comme le demande la députée d'en face, favorisent la croissance du secteur privé et intégrent des mesures de reddition de comptes à des programmes et des mesures de soutien pour les entreprises qui obtiennent de véritables résultats. L'année dernière, les investissements d'Opportunités Nouveau-Brunswick se sont traduits par une croissance du PIB de presque 700 millions de dollars. Voilà le genre de travail qui n'a pas été réalisé pendant le mandat du gouvernement précédent, et nous, nous menons la tâche à bien.

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente, le gouvernement actuel s'est fixé comme objectif une croissance de 10 % de l'économie du Nouveau-Brunswick d'ici à 2030, et les investissements du secteur privé joueront un rôle important dans l'atteinte de cet objectif. Toutefois, se fixer un objectif est une chose, mais créer les conditions économiques nécessaires pour l'atteindre en est une autre. Compte tenu de l'augmentation continue du coût des affaires, l'investissement requiert plus que de l'ambition. Il requiert un accès aux capitaux, une compétence

financière et un environnement d'affaires concurrentiel. Le ministre dirait-il à la Chambre si les investissements du secteur privé sont actuellement en voie d'appuyer l'objectif de croissance économique que le gouvernement s'est fixé pour 2030? Quels progrès ont été réalisés? De quelles preuves le gouvernement dispose-t-il pour montrer que les entreprises du Nouveau-Brunswick sont en mesure de faire les investissements nécessaires pour que nous atteignions l'objectif?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation,* L) : Je tiens à remercier la députée d'en face de la question. Je viens d'entendre quelqu'un demander si nous avions rédigé les questions pour l'opposition, car elles nous donnent vraiment l'occasion de parler du travail que nous réalisons. Nous enregistrons actuellement sur un an une croissance de 2 % du PIB. Les parlementaires et les gens du Nouveau-Brunswick peuvent en savoir plus sur les indicateurs économiques s'ils le veulent, et ceux-ci sont en fait très intéressants. J'en ai nommé quelques-uns. Nous avons en fait un tableau de bord. Il suffit de chercher « tableau de bord économique GNB » sur Google pour obtenir tous les chiffres qui montrent que nous sommes effectivement en bonne voie de *Bâtir un Nouveau-Brunswick compétitif et résilient,* ce qui correspond au titre de la stratégie de développement économique que nous avons lancée plus tôt cette année.

Nous avons aussi plus tôt cette année apporté des modifications au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises afin de permettre à davantage d'investissements du secteur privé d'aider des entreprises en région rurale et en région urbaine à s'épanouir dans la province. L'opposition a voté contre la mesure, Madame la présidente. Nous réalisons beaucoup de beau travail pour favoriser les investissements du secteur privé. Nous sommes sur la bonne voie et nous nous réjouissons à la perspective de faire croître l'économie. Merci, Madame la présidente.

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : J'ai trouvé intéressant de voir la discussion s'orienter vers la première ministre et sa directive demandant aux services d'urgence des hôpitaux de faire preuve de créativité au chapitre de la dotation en personnel. Je conviens que la première ministre ne connaît probablement pas grand-chose à la dotation en personnel dans les services d'urgence, mais je crois que tout le monde à la Chambre conviendra qu'elle sait très bien faire preuve de créativité.

Par exemple, pensez à la façon dont elle a créé le pire bilan financier de l'histoire du Nouveau-Brunswick et en a attribué la responsabilité au ministre des Finances. Si la

première ministre créait un personnage de bande dessinée, il s'appellerait « Monsieur Déficit ». Le super pouvoir de Monsieur Déficit serait de se présenter en public et d'encaisser les coups au sujet des déficits.

Toutefois, voilà les faits : Dans le carnet de rendez-vous de la première ministre, de janvier 2025 à mai 2026, on ne trouve qu'une seule rencontre individuelle prévue entre la première ministre et le ministre des Finances. Le ministre des Finances peut-il fournir une explication à cet égard?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, le député d'en face voudrait nous faire croire que le gouvernement précédent était un bon intendant du budget et que nous faisons preuve d'imprudence dans nos dépenses. Il n'était pas ici à cette époque ; laissez-moi donc faire la lumière sur la façon dont les choses se passaient à ce moment-là. Voici un exemple. Nous souvenons-nous tous de la fois où Dorothy Shephard a annoncé une somme de 100 millions de dollars pour Habitation NB? L'annonce en question est devenue la réponse à toutes — toutes — les questions portant sur la crise du logement, mais, la première année, elle n'a dépensé que 2 millions des 100 millions de dollars, et 98 millions sont restés dans les comptes généraux. Cela veut dire que 98 millions de dollars n'ont pas été dépensés. Comparez une telle façon de faire à ce que fait l'actuel ministre responsable de l'habitation, qui a présenté des mesures législatives constructives, est présent sur le terrain et inaugure de nouveaux logements tous les jours, en nombre record. Voilà la différence entre les deux gouvernements que vous avez connus.

Bon, j'imagine que la députée d'en face a une question complémentaire. J'aurai encore quelques exemples à vous donner pour illustrer ce qui se passait à l'époque.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Eh bien, nous constatons encore une fois qu'il ne s'agit pas de la période des réponses : je vais donc continuer à poser des questions et j'espère que nous obtiendrons des réponses de la part de Monsieur Déficit. Il semble que le ministre des Finances ne soit pas le bienvenu au Cabinet de la première ministre. C'est comme s'il tentait de franchir un mur invisible de positivité ou je ne sais quoi. Mes collègues seront peut-être intéressés d'apprendre un autre détail concernant l'agenda de la première ministre, que nous avons obtenu au moyen d'une demande d'accès à l'information. À part une seule rencontre individuelle autour d'un déjeuner en mars 2025, une seule autre discussion avec le ministre des Finances est mentionnée. Un appel de 15 minutes était prévu en octobre 2025. C'est peut-être tout le temps qu'il faut pour qu'une personne reçoive ses ordres dans le gouvernement libéral Holt. Toutefois, lorsqu'un gouvernement affiche des dépenses excédentaires de 3 milliards de dollars en deux ans et que la première ministre et le ministre des Finances ne se rencontrent pas régulièrement, il se peut que nous ayons cerné un énorme problème. Le ministre des Finances n'est-il pas le bienvenu au Cabinet de la première ministre?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, examinons la génération de recettes. Nous souvenons-nous tous de la pandémie de COVID-19, lorsque le gouvernement fédéral a versé à la province 2 000 $ par membre du personnel infirmier afin de leur accorder une prime? Le gouvernement Higgs, dont faisait partie Daniel Allain, a décidé de ne leur verser que 500 $ et de conserver les 1 500 $ restants dans les comptes généraux, sous prétexte que cet argent servirait à améliorer les conditions de travail du personnel infirmier. L'argent en question est simplement resté les coffres et a continué de gonfler l'excédent budgétaire. Voilà quelle était la stratégie à cet égard.

Voici un autre sujet de prédilection de l'ancien gouvernement. Vous souvenez-vous de l'époque où le gouvernement fédéral a instauré la taxe sur le carbone et où, pour en atténuer les effets, il a commencé à verser un remboursement trimestriel aux personnes canadiennes? Toutes les personnes canadiennes recevaient un remboursement trimestriel pour compenser cette taxe, mais pas au Nouveau-Brunswick. Non, non. Nous gardions cela — toutes ces recettes fiscales — dans les comptes généraux. Il s'agissait de la plus importante ponction fiscale que la province ait jamais connue, et le gouvernement de l'époque a conservé cet argent dans les comptes généraux. C'est ainsi que l'ancien gouvernement a réussi à dégager ses excédents budgétaires.

Je suppose qu'il y a une autre question complémentaire. Je ferai un suivi sur la question.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Eh bien, je constate que le ministre a revêtu sa grande cape. On devrait appeler ceci la période de diversion. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il y a fort à parier que la première ministre et le ministre des Finances ne se parlent pas très souvent au téléphone cellulaire, surtout lorsque le ministre se trouve dans sa circonscription. Cela repose sur ce que nous avons lu dans les médias au sujet du service de téléphonie cellulaire dans le nord de la province. Quand les gens de Bathurst ne sont pas en train de dire au ministre leurs quatre vérités au sujet de son piètre bilan financier, ils doivent certainement lui en dire autant au sujet du service cellulaire, mais, bien sûr, pas en personne et certainement pas par téléphone cellulaire. Madame la présidente, on peut se demander si la première ministre et le ministre des Finances discutent parfois du PIB par habitant et du fait qu'ils ont relégué le Nouveau-Brunswick au dernier rang en Amérique du Nord. Le ministre des Finances pourra peut-être nous dire ceci : A-t-il déjà eu une discussion en tête-à-tête avec la première ministre au sujet de notre piètre PIB par habitant? Dans l'affirmative, existe-t-il un agenda dans lequel on pourrait retrouver une mention de la rencontre?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, j'ai une dernière Nous souvenons-nous tous de la petite merveille suivante : La prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick? Il s'agissait de la réponse à la crise du coût de la vie : 265 000 familles devaient

recevoir un chèque de 300 $, pour un coût de 80 millions de dollars pour la province, sauf que seules 70 000 personnes ont présenté une demande et que seulement 22 millions de dollars ont effectivement été versés. Par conséquent, 60 millions de dollars sont restés dans les comptes généraux. Est-ce parce que les gens n'en avaient pas besoin? Je ne le pense pas. C'est plutôt parce que le gouvernement précédent avait rendu le processus tellement compliqué que personne ne pouvait présenter une demande.

Le député voudrait faire croire que nous faisons preuve d'imprudences. Voici la différence : L'ancien gouvernement gérait les finances en fonction du bilan comptable. C'était le bilan comptable qui dictait la gestion. Le gouvernement actuel, lui, utilise les ressources financières pour mettre les gens du Nouveau-Brunswick et leurs besoins au premier plan. Voilà la différence.

FERMETURE D'USINES

M. Ames (Carleton-York, PC) : Merci, Madame la présidente. La chaudière de production d'énergie de l'usine AV Nackawic sera mise à l'arrêt vendredi. À ce moment-là, la production de vapeur cessera, et il n'y aura plus de chauffage. L'eau et la pâte encore présentes dans les conduites et les équipements gèleront sous peu. Voici ma question pour la première ministre : La première ministre veillera-t-elle à ce que les lieux soient chauffés, afin que l'installation demeure utilisable après l'arrêt des activités? Qu'adviendra-t-il de l'usine une fois qu'elle aura cessé ses activités? Qu'en est-il du comité de recherche, composé d'experts de l'industrie et chargé d'explorer toutes les possibilités? Voilà autant de questions de la part des gens de ma circonscription, Madame la première ministre.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je remercie sincèrement le député d'en face de sa question. Il fait ce qu'il doit faire pour agir au nom des gens de sa circonscription. Madame la présidente, j'ai visité l'installation en question en mai 2025. Il était évident pour nous que l'usine accusait un important retard en matière d'entretien et qu'elle avait souffert d'un manque d'investissement. Nous avons d'ailleurs mis sur pied ce que nous avons appelé un comité chargé d'examiner différents scénarios, car nous avions prévu qu'une telle situation pourrait se produire. J'espérais que le comité agirait pour le compte de notre futur ministre.

Le député d'en face a demandé que nous procédions à une recherche à l'échelle internationale. Je suis content d'informer le député d'en face que le ministère des Ressources naturelles a retenu les services de l'entreprise AFRY. Cette dernière est un chef de file mondial dans l'évaluation de grandes installations forestières, comme les scieries, les usines de pâte, les usines de fabrication de granulés, et autres installations du genre. Nous avons procédé ainsi afin de bien cerner les défis propres à l'installation, ainsi que les possibilités qui pourraient s'y présenter. Je suis disposé à répondre à une question complémentaire, Madame la présidente.

M. Ames (Carleton-York, PC) : Merci, Madame la présidente. Je n'ai pas entendu dire si le gouvernement comptait maintenir le chauffage à l'usine. Sera-t-elle complètement fermée? Va-t-elle geler et devenir un actif inutilisable?

Madame la présidente, 105 000 acres de terres au Nouveau-Brunswick, ce qui représente un volume de 4,35 millions de mètres cubes de bois sur pied, sont mis en vente et les soumissions sous pli cacheté doivent être présentées entre le 5 et le 17 décembre. Voici ma question à la première ministre : Quand a-t-elle appris qu'AV Nackawic mettait en vente un tel actif considérable? Pourquoi ne l'a-t-elle pas dit aux gens du Nouveau-Brunswick? Le gouvernement compte-t-il acquérir les terres, ou laissera-t-il passer l'occasion? Quelle est la réponse?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, pour être franc, il s'agit là d'une autre question constructive. Je suis content de faire savoir au député d'en face que le ministère des Ressources naturelles a bel et bien pris les devants dans le domaine en question. Nous devons veiller à ce que les terres privées touchées soient intégrées au bassin d'approvisionnement en bois afin de permettre la mise en place d'une solution forestière dans la région. Nous avons communiqué avec la compagnie et lui avons présenté une offre. Nous sommes actuellement régis par une entente de confidentialité. Je tiens à assurer le député d'en face que le gouvernement du Nouveau-Brunswick se penche tout particulièrement sur la question. Nous sommes conscients que les terres ont également fait l'objet d'un appel d'offres. Je partage les mêmes préoccupations et le même enthousiasme, et j'estime que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit veiller à ce que les terres privées soient intégrées au bassin d'approvisionnement en bois afin d'assurer un avenir dans le secteur forestier aux travailleurs de Nackawic.

M. Ames (Carleton-York, PC) : Merci, Madame la présidente. Nous ne savons toujours pas si le gouvernement compte maintenir le chauffage à l'usine.

Des centaines d'hommes et de femmes se retrouvent sans emploi en raison d'un problème qui trouve sa source au Nouveau-Brunswick. La question n'a rien à voir avec les droits de douane. Elle n'a rien à voir avec M. Trump. La première ministre a dit qu'elle nous soutenait. Où est donc le groupe de travail, chargé de chercher à l'échelle internationale des solutions pour remplacer l'usine? Le ministre des Ressources naturelles a parlé de AFRAY. Il s'agit d'un rapport, Madame la présidente. Voilà ce que c'est. Ce n'est pas un groupe de travail mondial. Où est notre expert de l'industrie? Où est l'aide pour le Nouveau-Brunswick? Où est l'aide pour Nackawic? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : D'accord. Merci, Madame la présidente. Dans les 60 prochaines secondes, je veux aborder deux éléments, car le député d'en face a posé deux bonnes questions. En ce qui concerne le chauffage de l'usine et de la possibilité de préserver diverses options pour l'avenir, il faut rappeler que l'installation ne nous appartient pas. Nous avons fortement insisté auprès de

l'exploitant actuel, AV Group, sur l'utilité de continuer à chauffer l'installation. Si l'exploitant ne le fait pas, cela pourrait très bien entraîner la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE), ce qui coûterait bien plus cher que de continuer à chauffer l'installation. J'invite le député d'en face à travailler avec moi au dossier et à se pencher, avec détermination, sur l'élémentmentionné.

Dans le cas contraire, on risque de devoir procéder à une étude d'impact sur l'environnement.

En ce qui concerne le contrat conclu avec AFRY, je serais ravi de fournir au député d'en face des explications très détaillées sur les raisons pour lesquelles nous avons retenu cette entreprise, ainsi que sur les possibilités qu'offre le bassin d'approvisionnement en bois pour assurer l'avenir de Nackawic.

CLINIQUES DE SOINS COLLABORATIFS

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Hier soir, j'ai terminé ma tournée d'automne de réunions communautaires dans les cinq quartiers qui composent ma circonscription de Fredericton-Lincoln. L'une des choses que j'ai entendues, c'est que les gens n'en peuvent plus d'attendre pour recevoir des soins de santé et pour que l'on répare le système. Les statistiques les plus récentes concernant la région du grand Fredericton nous indiquent que 76 365 personnes n'ont pas de médecin ni d'infirmière praticienne — peu importe l'augmentation nette de médecins ou le nombre de nouveaux médecins. Il s'agit de plus du tiers des gens qui vivent dans notre région.

Les parlementaires du gouvernement Holt disent aux gens de ma circonscription et de l'ensemble de la région que la solution est d'avoir une équipe de soins collaboratifs pour chaque code postal. Toutefois, les gens de ma circonscription ne voient pas de plan pour mener la tâche à bien. En fait, d'après ce que j'ai vu, ils ont peu d'espoir d'être un jour pris en charge par une clinique médicale.

Quel est le plan du ministre pour veiller à ce que ces 76 365 personnes soient jumelées à une clinique de soins collaboratifs au cours des deux prochaines années?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis content de parler du sujet. Nous envisageons d'ouvrir au moins deux cliniques de soins collaboratifs du côté sud de Fredericton — dans votre circonscription. Nous avons des médecins qui ont hâte de travailler en collaboration dans ces cliniques. Nous menons en ce moment même des négociations pour établir un lieu de travail pour ces gens — deux endroits et non un. Il ne s'agit pas d'un projet chimérique. Nous prévoyons annoncer bientôt dans la région l'ouverture de cliniques de soins collaboratifs, c'est-à-dire de nouveaux regroupements de médecins de famille. Je pense qu'il y a plus que de l'espoir. Il y aura l'établissement concret de cliniques de soins collaboratifs dans votre ville. Merci.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, nous parlons de 76 365 personnes dans la région qui n'ont pas de fournisseur de soins de santé familiale. Il n'est pas étonnant que bon nombre d'entre elles finissent par aller à l'urgence de l'Hôpital Dr Everett Chalmers. L'urgence a récemment atteint un taux d'occupation de 400 % ; pourtant, elle continue de fonctionner la nuit avec un seul médecin, et ce, dans un espace conçu pour le monde des années 70, l'époque où je fréquentais l'école secondaire.

Des personnes âgées sans médecin de famille attendent 14, 18, voire 24 heures pour obtenir des soins dans un endroit qui donne parfois l'impression d'un hôpital militaire de campagne. Il n'y a aucune intimité, les corridors sont complètement occupés, et des actes médicaux sont parfois réalisés devant les gens dans des aires communes. Entre-temps, l'énorme nouvelle aile construite du côté sud de l'hôpital demeure inoccupée.

Comment le ministre de la Santé, après deux ans en poste, peut-il continuer à tolérer une si mauvaise gestion du système de santé?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, voilà encore une autre occasion qui se présente. Le Réseau de santé Horizon examine la situation de l'Hôpital Dr Everett Chalmers et modifie les façons de faire afin que des services qui étaient fournis à l'hôpital soient fournis dans la collectivité. Cela nous donnera plus d'espace à l'hôpital pour nous occuper des patients hospitalisés. Voilà la première chose. La deuxième chose, c'est que, vu l'arrivée des médecins des cliniques de soins collaboratifs, le nombre de personnes qui se rendent à nos services généraux des urgences sans avoir besoin d'y être et qui seraient mieux servies par des soins primaires a diminué de 20 %.

Nous sommes très conscients de la situation à l'urgence de l'Hôpital Dr Everett Chalmers. Je me sens mal pour les gens qui doivent attendre pendant de longues périodes. Toutefois, nous connaissons du succès. Nous travaillons à réduire le temps d'attente. Au fur et à mesure que nous ouvrirons les cliniques de soins collaboratifs dont j'ai parlé plus tôt, les pressions qui s'exercent sur l'urgence à l'Hôpital Dr Everett Chalmers diminueront. Merci.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Aucune personne de ma circonscription ne constate de tels résultats, Madame la présidente. Les gens de ma circonscription perdent espoir. Les statistiques les plus récentes nous indiquent que 264 118 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas de fournisseur de soins de santé. La première ministre a promis de jumeler la moitié de ces personnes à un fournisseur de soins de santé d'ici à la fin de son mandat. Il s'agit de 132 000 personnes.

Le sous-ministre de la Santé a dit au Comité des comptes publics que le coût du jumelage d'un patient à une nouvelle clinique de soins collaboratifs ou à une clinique élargie était de 1 400 $. Au cours des deux prochaines années, l'objectif de la première ministre de jumeler 85 % des gens du Nouveau-Brunswick à un fournisseur de soins de santé nécessitera de nouvelles dépenses de 185 millions de dollars. Le vérificateur général n'a pas réussi à trouver de signes d'un plan pour atteindre l'objectif. Quel est le plan du ministre de la Santé

pour jumeler ces 132 000 personnes du Nouveau-Brunswick à une équipe de soins collaboratifs avant la fin du mandat du gouvernement actuel?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Encore une fois, merci, Madame la présidente. Nous avons annoncé l'ouverture de 22 cliniques de soins collaboratifs depuis le début de notre mandat. Nous sommes en bonne voie de porter ce nombre à 30. Nous avons recruté un nombre net de 179 nouveaux médecins. Ces nouveaux médecins prendront des gens en charge. Nous avons recruté 917 membres du personnel infirmier. Nous avons l'entente de services la plus robuste du pays, et elle attire des médecins. L'un de mes collègues a parlé d'un jeune médecin dans l'Ouest qui est conscient de l'entente et qui vient ici pour nous aider à remplacer un médecin qui partira à la retraite. Voilà des initiatives qui ne se réalisent pas du jour au lendemain. Les gens qui sont pris en charge se plaignent plus à vous, n'est-ce pas? Les gens qui n'ont pas encore été pris en charge nous font part de leurs préoccupations, ils vous en font part et en parlent à d'autres personnes. Nous travaillons jour et nuit à l'augmentation du taux de prise en charge et nous connaissons du succès. Merci beaucoup.

FERMETURE D'USINES

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je vais poursuivre sur le même thème que mon collègue, à savoir celui de Nackawic. J'ai entendu dire que le Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre pour Nackawic, qui réunit des représentants du gouvernement, de l'employeur, du syndicat et de la collectivité, promet un soutien à court terme et des mesures de relance économique, mais ce comité n'a offert aucune place dans un programme de recyclage professionnel, aucun programme au NBCC, aucune voie d'accès à un programme d'apprentissage, ni aucune aide financière adaptée à la réalité. Les travailleurs ont besoin de formation pour utiliser de l'équipement lourd et industriel, ainsi que pour acquérir des compétences techniques avancées, mais le comité n'a proposé aucune solution réalisable. Voici donc ma question pour le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail : Admettrez-vous que le Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre ne constitue pas une stratégie de recyclage professionnel, et vous engagerez-vous, dès aujourd'hui, à mettre sur pied un véritable groupe de travail ayant les pouvoirs nécesaires pour offrir à chaque travailleur déplacé de Nackawic qui le souhaite une formation reconnue menant à des titres de compétence? Combien de travailleurs de l'usine de Nackawic, syndiqués ou non syndiqués, ont, à ce jour, bénéficié de mesures concrètes et personnalisées de réemploi ou de recyclage professionnel, et quel objectif vous êtes-vous fixé pour le 31 décembre?

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ;

L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je tiens à remercier mon collègue d'en face de sa question. Les questions sont absolument pertinentes. Lorsque nous envisageons la situation qui se dessine pour les prochaines semaines, nous constatons que les moments ne seront certainement pas faciles. Nous savons que, actuellement, un certain nombre d'employés ont été en mesure de cerner des possibilités d'emploi. Il y a également des possibilités à découvrir.

Vous savez, Madame la présidente, j'ai eu l'occasion plus tôt cette semaine d'avoir une discussion avec le député de Carleton-York et le porte-parole en matière d'Éducation postsecondaire, de Formation et de Travail. Lors de cette discussion, nous leur avons permis de poser des questions sur le déroulement de la situation actuelle. Toutefois, Madame la présidente, l'une des choses très importantes que je leur ai mentionnées, un élément essentiel, c'est que les employés actuels qui perdront leur emploi au cours des prochains jours ou des prochaines semaines doivent prendre le temps de rencontrer individuellement nos conseillers à l'emploi. Nous devons déterminer de quelle façon nous pouvons aider individuellement les gens afin de regarder vers l'avenir. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Les travailleurs à Nackawic sont des travailleurs industriels spécialisés d'expérience. On ne peut leur imposer le modèle de formation provincial généralement applicable au marché du travail, et celui-ci n'a pas été conçu pour des personnes dont l'expérience touche les systèmes de pâte pour transformation chimique et le matériel industriel lourd. Le ministre en est conscient. Le ministère continue d'offrir les mêmes programmes génériques qui ne sont pas adaptés au niveau de compétences, aux attentes salariales ni à l'importance de ces travailleurs sur le plan économique. Monsieur le ministre, admettrez-vous que les travailleurs à Nackawic ont besoin d'une nouvelle formation qui va au-delà des programmes du marché du travail général et vous engagerez-vous à financer immédiatement, pour les personnes qui le demandent et celles qui n'ont pas trouvé d'emploi dans le secteur, une nouvelle formation avancée adaptée au secteur industriel? Merci.

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci, Madame la présidente. L'un des éléments qu'il faut bien comprendre et qui a été mentionné un peu plus tôt, c'est que le travail de nos équipes dans le secteur de l'éducation postsecondaire, entre autres le NBCC, est exceptionnel et constituera une partie de la solution. Il faut aussi dire que des gens qui travaillent actuellement à l'usine de Nackawic

ont des compétences, mais n'ont peut-être pas les titres nécessaires. Toutefois, notre équipe chargée des métiers spécialisés est dans la région afin d'aider. Elle est dans la région actuellement et le sera également dans l'avenir afin de mettre les gens en lien avec des ressources, de déterminer leurs compétences, de déterminer si nous pouvons, dans certains cas, attribuer un Sceau rouge et de voir comment nous pouvons tirer parti des forces actuellement en place à l'usine de Nackawic, avec les employés. Nous voulons ainsi cerner des possibilités d'emploi intéressantes au sein des entreprises actuelles.

Comme je l'ai mentionné précédemment, Madame la présidente, il y a des entreprises qui se sont manifestées. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je sais que le ministre des Ressources naturelles a parlé de la question. Le Groupe AV a qualifié la fermeture de « temporaire », et les parlementaires du côté du gouvernement ont repris l'expression. Or, les travailleurs dans la collectivité entendent dire autre chose. L'usine sera-t-elle maintenue à l'arrêt, avec le chauffage nécessaire pour permettre une reprise réaliste des activités, ou sera-t-elle mise complètement à l'arrêt, sans chauffage, de sorte que sera anéantie toute possibilité de rétablissement des emplois touchés? C'est là la différence entre l'espoir et l'abandon. Voici donc ma question : Quelles mesures le gouvernement prend-il pour veiller à ce que l'usine de Nackawic demeure à l'arrêt, mais chauffée? S'il n'en prend aucune, quelles conditions contraignantes le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail imposera-t-il au Groupe AV pour protéger les 254 travailleurs? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je vais répondre à la question du député de la même manière que j'ai répondu à celle de son collègue en ce qui a trait au maintien du chauffage dans l'usine pendant la période d'inactivité. Nous avons discuté directement avec le Birla Group afin qu'il continue de chauffer l'usine pour garder toutes les options ouvertes. Les responsables du groupe sont tout à fait conscients des coûts liés au maintien du chauffage de l'usine, comparativement à ceux qu'entraînerait un arrêt de celui-ci. Les coûts seraient plus élevés, car l'arrêt du chauffage risque de déclencher une étude d'impact sur l'environnement.

Je veux dire aux parlementaires que, après avoir vu de près les installations récemment… J'y ai fait une visite en mai 2025, et, dans le cadre d'un ancien emploi, soit des fonctions que j'ai exercées plus tôt dans ma carrière, je m'y suis rendu à maintes reprises. L'usine a fait l'objet d'un manque considérable d'investissements. Nous croyons que nous avons la visibilité nécessaire pour offrir une ou, peut-être, deux options permettant d'assurer un avenir au secteur forestier pour…

CHÔMAGE

Mme M. Wilson (Oromocto-Sunbury, PC) : Merci, Madame la présidente. Le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a encore augmenté en septembre, et plus de 32 000 personnes ont besoin d'un emploi. Les chiffres continuent par ailleurs de stagner depuis l'année dernière — ils stagnent, Madame la présidente. Il n'y a pas d'autre moyen de le dire. La stagnation n'est pas un objectif souhaitable. Bien sûr, vu le bilan du gouvernement Holt, il vaut mieux voir les chiffres stagner que les choses empirer, ce qui est le cas dans la plupart des autres ministères et, bien sûr, en ce qui a trait à la couverture cellulaire. Le ministre d'ONB a peut-être reçu une étoile dorée pour son bilan exceptionnel en matière de stagnation. Le ministre responsable d'ONB et du Développement économique expliquerait-il pourquoi les chiffres relatifs à l'emploi ont stagné pendant la dernière année? Monsieur le ministre, si je peux me le permettre, n'oubliez pas qu'il faut répondre aux questions pour les gens du Nouveau-Brunswick, non pas pour moi ni pour mes collègues. Les gens du Nouveau-Brunswick nous regardent ; ayez donc l'obligeance de répondre à la question.

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[*Original*]

Merci beaucoup de la question.

[*Traduction*]

Bien sûr, voilà qui constitue une priorité pour notre gouvernement. Nous devons créer des possibilités qui se traduiront par des emplois bien rémunérés pour les gens du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi nous nous sommes mis au travail. Il y a eu une période pendant laquelle l'ancienne équipe Higgs-Allain a étouffé l'économie. Rien ne se passait lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

Nous nous sommes attelés à la tâche et avons élaboré un plan concret de croissance économique pour le Nouveau-Brunswick — un plan concret et ambitieux. Le plan établit un objectif de croissance de 10 %, et nous poursuivons cet objectif en veillant à la mise en valeur du secteur minier, du secteur agricole, du secteur touristique, du secteur de la défense, du secteur forestier et du secteur des pêches ainsi qu'en tirant parti de nos ressources humaines pour créer le type d'emplois qui permettront aux gens du Nouveau-Brunswick de payer leurs factures. Nous commençons à constater des résultats, Madame la présidente, en particulier dans le secteur minier, où nous avons attiré des investissements en capital dans de nombreux projets. Les compagnies engagent maintenant des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick et créent les emplois que le gouvernement Higgs-Allain n'a pas su créer.

La présidente (L'hon. Mme Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé. Avons-nous le consentement unanime pour revenir à la présentation d'invités?

Des voix : Oui.

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : D'accord.